

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juillet 2009

OBJET
de la Délibération

**CHARTRE DES
VILLES
BRETONNES
POUR UN
DÉVELOPPEMENT
URBAIN DURABLE**

Date de convocation du Conseil Municipal

23 juin 2009

Date d'affichage : 23 juin 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER, Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, Mmes OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, M. DERRIEN, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à M. PARMENTIER

Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO

MME GUEGAN À MME LE STRAT

CHARTRE DES VILLES BRETONNES POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Rapport de Pierre GIRALDON

La Conférence des villes de Bretagne, dont Pontivy est membre, a élaboré une charte pour un développement urbain durable. Elle se décline en 5 chapitres :

Chapitre 1 : Viser l'exemplarité en matière environnementale

Chapitre 2 : Soutenir un développement économique durable et innovant

Chapitre 3 : Renforcer la cohésion et la mixité sociale

Chapitre 4 : Soutenir et valoriser l'identité partagée des villes bretonnes

Chapitre 5 : Développer coopérations et échanges entre les villes et leurs partenaires

Le comité de pilotage Agenda 21 a pris connaissance du texte et constate que les engagements proposés par la charte rejoignent l'action de la ville et la réalisation d'un Agenda 21.

Nous vous proposons :

- d'adopter la Charte des villes bretonnes pour un développement urbain durable.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 2 juillet 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**



Charte des villes bretonnes pour un développement urbain durable

Préambule

Non seulement la communauté scientifique, mais pratiquement chacun aujourd'hui s'accorde pour reconnaître l'impact direct de l'activité humaine sur le changement climatique et les menaces qui pèsent sur la biodiversité mais aussi sur les populations. Ceci est notamment souligné avec force par l'excellent rapport du WWF « planète vivante ». Les experts s'accordent également à reconnaître les dommages créés par un étalement urbain insuffisamment contrôlé et facteur de nombreux impacts négatifs dont le recul accéléré des espaces ruraux face à l'artificialisation des terres. ... D'où la nécessité d'adapter dès aujourd'hui un modèle de développement qui n'est pas soutenable à long terme.

Face à ces défis, les villes ont un rôle essentiel à jouer. Pendant trop longtemps, en effet, tandis qu'il a fallu répondre à un afflux de nouvelles populations, les politiques urbaines ont largement ignoré les contraintes environnementales. Bien que tardive, la prise de conscience par les pouvoirs locaux du défi climatique et de l'excessive consommation d'espace, est aujourd'hui réelle et se concrétise notamment par la mise en œuvre d'Agendas 21 locaux et de plans d'aménagement et de développement durables inspirés eux-mêmes de la Charte d'Aalborg des villes européennes durables. Mais les efforts doivent être accentués dans la mesure où une large partie des politiques en matière d'habitat, de transport, d'urbanisme ou de développement économique relèvent de la compétence des villes.

En outre, à l'heure de la globalisation, il convient de lier cette exigence environnementale au maintien d'une activité économique créatrice de richesse et d'emplois de qualité et qui s'inscrivent eux-mêmes dans la durabilité. Cette situation correspond bien à la Bretagne et en particulier à la Bretagne des villes qui, au-delà des redoutables problèmes posés, dispose de nombreux atouts. Ces atouts sont liés notamment à une région riche de son identité : identité culturelle et identité géographique de cette « terre verte et bleue » qui se décline en mille facettes. Dans ce cadre, elle dispose même d'un réseau de villes dont la hiérarchie démographique et la disposition originale dans l'espace breton constituent un avantage pour l'équilibre et le développement de toute la Bretagne.

Par ailleurs, intensément maritime et un des premiers espaces agricoles en Europe, notre région est en mesure à travers ce mode de transport collectif qu'est le fer, de bénéficier à la fois d'un désenclavement exceptionnel vers la capitale et vers l'Europe par le TGV et, si elle le décide, d'un désenclavement et donc d'une liaison inter-villes efficace (la « boucle ferroviaire bretonne » proposition faite par la Conférence lors d'une rencontre sur le désenclavement ferroviaire de la Bretagne au Palais des Congrès de Vannes en 2006). A terme, une politique volontaire et originale pourrait développer également la dimension maritime bretonne à travers le cabotage et les multiples activités liées à la mer.

C'est donc dans ce contexte potentiellement favorable que représentent la géographie bretonne et son héritage urbain que cette Charte propose des thèmes d'action autour d'une stratégie axée sur le développement durable et la définition d'un nouveau modèle urbain. Les villes signataires sont invitées ainsi à orienter leur propre stratégie dans le contexte de cette Charte en faveur d'un développement solidaire, qualitatif et durable.

Des stratégies globales mais des actions locales : face au changement climatique, l'Union européenne s'est fixée des objectifs ambitieux en matière énergétique puisqu'elle vise une réduction de 20% de la production des gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 et même au delà en ce qui concerne les villes, via le Pacte des Maires. À travers la Charte de Leipzig, les États membres sont, pour leur part, tombés d'accord sur des recommandations pour créer la ville européenne durable. Mais la mise en œuvre concrète de ces objectifs relève des compétences des villes par des initiatives menées individuellement ou en concertation, et ce, notamment, dans le cadre et avec l'appui de la Conférence des Villes de Bretagne.

C'est pourquoi les signataires s'engagent à :

- **Réduire la consommation énergétique de leurs territoires** : c'est une exigence tant sur le plan environnemental puisque la consommation énergétique est le facteur principal de production de GES, qu'économique du fait de l'augmentation du prix de l'énergie. Face à cet enjeu, les actions des pouvoirs publics s'intensifient dans les domaines clés que constituent l'habitat, les transports et les réseaux d'énergie (gaz, électricité...). Ceci s'inscrit également dans les engagements européens auxquels la France est aujourd'hui positivement liée.
- **Limiter l'étalement urbain au profit d'un modèle de «ville compacte»** : le modèle de ville étalée comporte un coût social, énergétique et spatial qui, compte tenu des enjeux climatiques et de développement durable, n'est plus acceptable. Il convient d'y substituer un modèle privilégiant la juste densité, le transport collectif, les réseaux d'infrastructures/services et le lien social. Ce modèle devra également valoriser les politiques de réhabilitation urbaine qui permettent d'améliorer la qualité de vie tout en préservant le patrimoine culturel. Cette lutte contre l'étalement urbain aura aussi comme objectif de contribuer à réduire, tant dans leur périmètre que dans le périmètre de leur communauté et celui de leur pays par l'action d'entraînement des villes, la consommation d'espace agricole. Il n'est ainsi pas utopique de parvenir à très court terme à réduire de 50 % la consommation annuelle d'espace agricole (7000 ha en 2007 !) alors que l'on sait que cette consommation est en Bretagne près de deux fois supérieure par habitant à la moyenne nationale et ... 5 fois supérieure à ce qui est constaté, par exemple, en Allemagne Fédérale.
- **Promouvoir de nouvelles formes urbaines** : La « ville compacte » est ainsi non seulement une ville économe de son espace mais aussi une ville qui, par le bon usage de la densité, la reconquête des friches ou des dents creuses, la réhabilitation et la promotion de l'habitat individuel plus dense, celle de petits collectifs, celle de la qualité architecturale et celle du soin apporté aux espaces publics, apportera une nouvelle qualité de vie aux citoyens. C'est aussi dans ce cadre que seront systématiquement engagées des démarches HQE à travers toutes les opérations d'urbanisme.
- **Tonifier les campagnes péri-urbaines** : voilà en effet un espace particulièrement fragile. Les exemples présentés par la Conférence de même que son association aux initiatives de « Terres en villes » montrent clairement les enjeux d'une campagne à la fois préservée durablement aux abords de la ville et rendue économiquement viable et même prospère. On doit à cet égard demander aux villes de vivement prendre en compte cette campagne dans leurs différents plans d'urbanisme et de développement (PLU et SCoT notamment) . Cette exigence va de pair avec le souci constant, tant pour la ville que pour sa communauté, de se montrer très économe en matière de consommation d'espace et par là-même solidaires vis à vis du monde rural. Par

ailleurs, dans le cadre d'un modèle agricole à revisiter, n'oublions pas le rôle des villes, ainsi pour la promotion de l'agriculture biologique, ceci pouvant notamment prendre la forme de l'usage de produits bio dans les cantines municipales. Ce point rejoint celui plus général mais aussi plus responsable de l'achat public...

- **Améliorer la performance énergétique des bâtiments** : il s'agit à la fois de viser les standards les plus élevés en matière de performance énergétique dans les logements neufs et de réhabiliter des logements existants qui sont les plus énergivores. Un effort tout particulier doit également être entrepris en anticipant même les accords de Grenelle pour développer des éco-quartiers et soutenir les filières de l'éco-construction.
- **Promouvoir les énergies renouvelables** : en fonction de leurs spécificités géographiques, les villes bretonnes disposent d'un fort potentiel de développement dans ce domaine qui reste encore largement à exploiter : éolien, solaire, géothermie, énergie-bois (cf. plan énergie-bois Bretagne), force marémotrice... La coopération peut dans ce cadre constituer un réel atout par l'échange d'expériences et la mise en commun des ressources.
- **Développer des transports publics performants et les modes de transport doux** : face à l'usage intensif de l'automobile en ville, les autorités locales doivent intensifier leurs efforts pour repenser les modes de déplacement urbain par une offre de transports publics de qualité et non polluants et en accentuant les actions en faveur des piétons, des cyclistes ou du covoiturage. Rappelons à cet égard la diffusion par la Conférence de dossiers d'expériences concrètes et réussies en faveur du vif développement des « zones 30 ».
- **Réduire l'usage des pesticides** : l'usage des pesticides après s'être fortement développé connaît aujourd'hui une utilisation plus modérée. C'est cependant encore très insatisfaisant et des marges considérables de progrès sont à la fois possibles et à recommander. Elles passent dans une première étape par la gestion différenciée des espaces verts publics ainsi que l'a concrètement préconisée la Conférence à travers plusieurs exemples concrets (se rapporter à son ouvrage « la ville, terre d'avenir »). Certaines collectivités vont même plus loin en s'engageant d'une façon progressive mais rapide vers un abandon d'un tel usage... On peut ainsi demander pour le moins que les signataires de la charte s'engagent à connaître les meilleures expériences en ce domaine et s'engagent elles-mêmes dans la réduction de l'usage des pesticides. Cette expérience peut aussi être vivement enrichie en mettant en œuvre un travail de pédagogie auprès des habitants afin que ceux-ci prennent en compte les enjeux et s'engagent aussi progressivement dans cette direction. Cet enjeu lié à la qualité de l'eau, à la santé et à la biodiversité va de pair avec les recommandations du Grenelle de l'environnement pour le monde rural.
- **Protéger la biodiversité** : qu'il soit maritime, littoral ou rural, l'espace breton bénéficie d'un patrimoine environnemental parmi les plus riches d'Europe : il constitue un véritable facteur d'attractivité pour notre territoire. Cette biodiversité liée à l'ensemble de l'espace naturel doit particulièrement pour les villes concerner la réalisation de parcs et de jardins publics dans le tissu urbain central ainsi qu'à pu, à plusieurs reprises, le présenter la Conférence (Bulletins de la Conférence « Les villes bretonnes et le développement durable »).
- **Valoriser les déchets** : Développer quantitativement et qualitativement le recyclage des déchets et, dans la mesure du possible, recycler les déchets en source d'énergie. Cette exigence maintenant bien prise en compte par les collectivités doit trouver aussi

un prolongement par un travail pédagogique auprès des habitants y compris par des initiatives simples telles le compostage. Ceci implique enfin fortement ce qui doit désormais devenir la priorité en termes de déchets, à savoir la réduction de ceux-ci à la source en incitant les habitants aux modes de « consommation durable »

- **Ériger les autorités locales en exemple dans la lutte contre le changement climatique :** de par le patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairage public...) et leur compétence de gestion (transports, déchets, chauffage urbain...), les villes contribuent de manière importante à la production de GES. Leur rôle particulier en faveur de l'intérêt général implique qu'elles deviennent des moteurs dans la maîtrise des émissions de GES.

Chapitre 2 : Soutenir un développement économique durable et innovant

Malgré un handicap relatif lié au caractère périphérique de la Bretagne, les villes qui la composent ne manquent pas d'atouts, au premier lieu desquels leur environnement qu'il convient de valoriser.

C'est pourquoi les villes s'engagent à :

- **Renforcer la capacité de l'espace breton en matière d'innovation, de R&D et d'économie de la connaissance :** cet objectif passe en priorité par une action de chaque ville pour améliorer sa compétitivité et sa capacité d'innovation. Néanmoins, la coopération, par l'échange d'expériences, la mise en commun d'expertises et de moyens et le développement de partenariats privilégiés est une façon efficace d'accompagner cet effort.
- **Appuyer le développement des éco-activités et notamment des énergies renouvelables :** elles constituent à la fois une réponse aux enjeux du XXI^{ème} siècle et un fort potentiel de développement économique pour les territoires de notre région... Cette initiative s'inscrit de surcroît dans la valorisation des ressources locales, tant au niveau du « capital » humain que celui de la nature elle-même.
- **Soutenir les PME** car elles sont un vivier d'emplois essentiel et un vecteur de dynamisme et d'attractivité, notamment pour les centres-villes. C'est dans ce contexte, notamment à travers l'activité économique que représente fortement le commerce, que nos collectivités favoriseront les centres-villes. Cette recherche constante de « centralité » s'élargira d'ailleurs aux équipements publics et, en premier lieu, aux équipements culturels. Dotées ainsi d'un « moteur » commercial dynamique et d'équipements publics attractifs, les agglomérations ont tout à gagner d'un centre vivant, habité et, à tous égards, attractif.
- **Se mobiliser en faveur d'une meilleure accessibilité de la Bretagne** car la mauvaise desserte en infrastructures de transport représente un obstacle au développement et au rayonnement des villes. Elles seront à cet égard attentives à la performance des liaisons ferroviaires entre elles (« la boucle ferroviaire bretonne » sous forme de desserte cadencée ...) mais aussi au développement du transport ferroviaire périurbain.
- **Qualifier ou requalifier les Zones d'Activité (ZA) :** Il convient de reconnaître d'une façon générale la mauvaise qualité architecturale et paysagère des ZA de surcroît souvent placées à l'entrée des villes, généralement très consommatrices d'espace et

banalisant ces entrées de villes sinon en les rendant même parfois un peu répulsives. Ainsi, une double initiative les concerneront :

- La réhabilitation des ZA existantes en s'appuyant sur la requalification des espaces publics mais aussi, dans le cadre d'un plan d'ensemble, à l'association à cette requalification les industriels, artisans ou commerçants occupant ces zones. Là encore, la Conférence a valorisé plusieurs exemples positifs dans les villes bretonnes.
- La création de nouvelles ZA correspondant strictement à des critères de haute qualité : unité architecturale, soin paysager, discrétion des enseignes, maîtrise de l'énergie, choix d'un site approprié et plus discret. Bien entendu, comme pour les espaces réservés à l'habitat, les villes seront particulièrement attentives à ce que ces zones nouvelles soient très économes quant à l'utilisation des espaces naturels et plus spécifiquement agricoles.

Chapitre 3 : Renforcer la cohésion et la mixité sociale

Le choix d'un développement dit « durable » ne peut se faire sans un souci aigu du bien-être présent et futur de la population. Or les phénomènes globaux que constituent le changement climatique ou la globalisation des échanges menacent en premier lieu les franges les plus démunies de la population. D'où la nécessité de ne pas négliger la dimension sociale dans la stratégie des villes en matière de développement durable.

C'est pourquoi elles s'engagent à :

- **Privilégier la mixité sociale dans les politiques d'urbanisme** en accordant une importance toute particulière à une offre diversifiée de logements, de services sociaux de qualité et une politique culturelle ambitieuse et pour tous les publics.
- **Soutenir les actions en faveur de la solidarité et de la cohésion sociale** au profit de l'égalité hommes/femmes, de l'aide aux personnes âgées, aux plus démunis, de la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'une vie associative dynamique.
- **Promouvoir une mobilité urbaine moderne** en mettant l'accent sur la qualité des transports publics (tarification, accessibilité à tous les types de publics, desserte du territoire), sur la promotion de modes de déplacements non polluants.
- **Impliquer et sensibiliser la population dans les choix de développement urbain** par un recours à une politique de communication moderne et interactive en renforçant la concertation et à travers une politique d'éducation à l'environnement. Cet aspect est essentiel pour sensibiliser la population aux enjeux climatiques.

Chapitre 4 : Soutenir et valoriser l'identité partagée des villes bretonnes

Fruit d'un héritage commun riche de plusieurs siècles, l'identité régionale se construit également dans le présent à travers des spécificités propres, liées notamment à son caractère maritime et surtout à une volonté de travailler ensemble. Cette identité est un atout qu'il

convient de valoriser pour en faire un territoire attractif au bénéfice de ses habitants, des entreprises et des visiteurs.

C'est pourquoi elles s'engagent à :

- **Valoriser le patrimoine maritime des villes** : la maritimité est sans conteste l'élément qui confère son unité à la Bretagne. Mais l'océan représente surtout un potentiel en termes de développement économique et de tourisme pour les villes qu'il convient toutefois de préserver face aux atteintes environnementales.
- **Promouvoir les richesses culturelles** : depuis l'héritage celtique jusqu'à la période contemporaine en passant par le temps des explorateurs et des découvertes, les villes bretonnes partagent une longue histoire commune. Il en découle un patrimoine culturel d'une grande valeur dont la langue bretonne et dont il s'agit de tirer profit. Cette richesse est renforcée par un dynamisme et une créativité artistique au sein des villes qu'il convient également de valoriser.
- **Poursuivre les efforts au profit de la qualité de vie** : notre région est majoritairement composée de villes de taille moyenne qui bénéficient de la proximité de l'océan. Cette qualité de vie se manifeste aussi par les services de transport, sociaux, d'éducation, culturels qu'elles proposent ainsi que par leur dynamisme.
- **Encourager le tourisme durable** : l'espace régional breton bénéficie d'un riche patrimoine culturel, naturel et géographique mis en valeur par une offre importante et de bon niveau en équipements, infrastructures et services touristiques. Ce secteur constitue par conséquent un facteur fort d'attractivité et une part très importante de l'économie bretonne. Toutefois, face à la forte pression qu'il exerce sur l'environnement et les ressources naturelles, il est nécessaire de mettre l'accent sur le respect des préceptes du développement durable. Ceci prend même une dimension particulière en Bretagne marquée par l'importance et la fragilité de son littoral lui-même étendu à ses îles et vis à vis desquels les villes et leurs habitants sont fortement liés. Par ailleurs ceci rejoint le cadre complémentaire de la promotion du tourisme urbain.

Chapitre 5 : Développer coopérations et échanges entre les villes et leurs partenaires

La Conférence des Villes de Bretagne est certes un outil très modeste (une seule personne anime ce réseau) mais qui, dorénavant, après 10 années d'existence, s'inscrit dans ce souci constant de développer échanges et partenariat entre les villes. A cet égard, il se trouve au niveau d'un levier pour favoriser ces échanges et c'est là sans doute son intérêt essentiel. Ses initiatives en faveur du développement durable ont été marquées par la réalisation de l'ouvrage de « La ville, terre d'avenir ou les villes bretonnes au défi du développement durable » et par la réalisation concrète de bulletins qui réactualisent l'ouvrage et retracent des expériences des villes du réseau (support papier et site internet).

Elles sont aussi de participer activement au Groupe de Travail Régional piloté par la DIREN Bretagne chargée de la promotion des Agendas 21 dans notre région, de même qu'aux initiatives du Conseil régional de Bretagne sur ce même thème.

Enfin, les villes avec leur Conférence, avec leur communauté, leur pays, avec les services de l'État et avec la Région Bretagne, auront aussi tout intérêt à développer un partenariat vivant sur ce thème du développement durable.

Il est tout autant incontournable que porteur d'avenir.